

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 31 MARS 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil neuf, le mardi trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, Fabienne GIRARD, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absent : Néant

Désignation du secrétaire de séance : M. Alain LE PAPE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 24 février 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2008

Après avoir présenté le compte administratif 2008, Madame le Maire se retire et le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain LE PAPE approuve à l'unanimité le compte administratif de Madame le Maire qui est identique au compte de gestion de Monsieur le Receveur de La Chapelle La Reine.

Ce compte administratif laisse apparaître :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	157 816.28 €
Total des recettes.....	225 530.83 €
Excédent de l'exercice	+ 67 714.55 €
Excédent reporté du C.A. 2007	+ 193 244.33 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	+ 260 958.88 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	160 399.40 €
Total des recettes.....	27 600.09 €
Déficit de l'exercice	- 132 799.31 €
Excédent reporté.....	+ 111 119.06 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	- 21 680.25 €

Ce qui donne un déficit global de clôture pour l'exercice 2008 de : **65 084.76 €**, et un résultat de clôture cumulé excédentaire de : **239 278.63 €**.

Vote du compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2008, dressé par le comptable Monsieur JUPIN, visé et certifié par l'ordonnateur Madame HENDERSON, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 qui est identique au compte administratif de Madame le Maire et présente un déficit global de clôture de **65 084.76 €**.

Affectation du résultat 2008

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, après avoir pris connaissance des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2008, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

En recette : Ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : -21 680.25 €

Ligne 021 Virement de la section de fonctionnement : +21 680.25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette : Ligne 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 239 278.63 €

Vote du taux des quatre taxes

Le conseil municipal remarque que les taux communaux qui n'ont pas été augmentés depuis 2003, sont très inférieurs aux taux moyens nationaux et départementaux. Après avoir entendu la présentation des membres de la commission des finances qui propose de maintenir les taux actuels (revenu attendu : 126 000 €) et, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des 4 taxes au même niveau qu'en 2008 soit :

Taxe d'habitation	: 5.62 %	(moyenne nationale : 14,57 %)
Foncier bâti	: 11.33 %	(moyenne nationale : 18,74 %)
Foncier non bâti	: 32.32 %	(moyenne nationale : 44.81 %)
Taxe professionnelle	: 3.23 %	(moyenne nationale : 15,87 %)

Pour les années à venir il faudra probablement envisager une hausse significative de ces taxes si la commune décide de s'engager dans une opération d'effacement des réseaux.

Vote du budget primitif 2009

Le conseil municipal prend connaissance des modifications apportées au budget primitif, par rapport à la présentation faite en commission des finances lors de la réunion du 20 mars dernier et accepte à l'unanimité ces modifications.

Madame le maire propose de budgéter la somme de 2 560 € à la ligne 6574 : subventions versées par la commune avec la répartition suivante : 2080 € pour le CCAS, 160 € pour le collège Blanche de Castille (voyage des enfants en 4^{ème}), 110 € pour l'association « les anciens du canton de La Chapelle la Reine », 50 € pour l'association « les amis du patrimoine », 50 € pour l'association « Entente Sportive de la Forêt », 50 € pour l'association « La tête des trains », et 60 € pour les jeunes sapeurs pompiers de La Chapelle la Reine. Il est demandé au CCAS d'organiser une sortie pour les enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté par Madame le Maire. Ce budget primitif est équilibré au niveau de la section fonctionnement en dépenses et recettes de l'année à 212 311 €, et au niveau de la section investissement à 348 197€ en dépenses et en recettes.

L'excédent 2008, soit 239 278.63 € est utilisé à hauteur de 207 273 € pour équilibrer la section investissement, il reste 32 005,63 € d'excédent non utilisé en fonctionnement.

Fonds de compensation de la TVA 2009, mise en œuvre du plan de relance de l'économie

En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finance rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du CGCT, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, inscrit à l'article L 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le préfet, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et

l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Madame HENDERSON,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit **88 875 €** ;
Décide d'inscrire au budget de la commune 99 562 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 12 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État ;
Autorise Madame le maire à conclure avec le préfet la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Contrat rural

Mme Helen HENDERSON expose au conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Général et permettant d'aider les communes rurales à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

Après un examen approfondi de la situation de la commune et des actions à entreprendre, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural afin notamment de permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative du village et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie.

Ce contrat rural d'un montant maximum de 300 000 € HT devrait comprendre les opérations suivantes : (le montant de l'opération la plus élevée ne doit pas dépasser 60 % du montant total du contrat)

<i>1ère opération</i>	<i>: Construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques</i>	<i>HT 203 844 €</i>
<i>2ème opération</i>	<i>: Réhabilitation de la salle polyvalente</i>	<i>HT 91 340 €</i>
<i>3ème opération</i>	<i>: Conversion des anciens locaux techniques en salle des associations</i>	<i>HT 45 461 €</i>

Le financement de ce contrat serait assuré de la façon suivante :

Subvention du conseil régional à hauteur de 45 % soit 135 000 € HT

Subvention du conseil général à hauteur de 35 % soit 105 000 € HT

Le complément du montant H.T. et la TVA au taux de 19.60 % à la charge de la commune seront financés sur les fonds propres de la commune ou par un emprunt si nécessaire.

La réalisation des opérations s'échelonnera sur trois années après la signature du contrat.

En outre, la commune s'engage à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liés à la mise en œuvre du contrat rural et à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la commission permanente du Conseil Régional, ainsi qu'à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du dossier et à maintenir la destination des équipements pendant au moins 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte les modifications (*en italique*) à la délibération du 27 mai 2008,

Approuve le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC, le plan de financement et échéancier prévisionnel de réalisation de ce contrat, décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural selon les éléments exposés,

Autorise Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

Paul DESBROSSE résume la dernière réunion du SMEP de Fontainebleau avec notamment le problème soulevé par le préfet pour la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire du SMEP car les communes de Fontainebleau, Avon et Bois-le-roi n'ont pas créé les aires qui leur avaient été imposées par le préfet. La DDEA a été associée à l'élaboration du SCOT.

Bernard RAYMOND demande des informations sur les poursuites en cours pour constructions illicites. Madame le maire fait le point sur les trois dossiers en cours.

Martine LE FLOC'H propose de réunir la commission communication pour préparer le prochain bulletin municipal.

Michèle BOUTEILLE signale que le SITOMAP et BEGEVAL sont prêts à accueillir des visiteurs pour la nouvelle usine. Les visites sont à organiser avec des moyens de transport individuels.

Helen HENDERSON informe que les « composteurs » fournis gratuitement par le SITOMAP (prix de revient environ 50 € pièce) sont disponibles à la mairie. Elle signale le passage d'une course de vélo le dimanche 26 avril avec le même jour une randonnée organisée par les marcheurs Malesherbois. Le 1^{er} mai une autre course cycliste organisée par le club cyclo-touriste de Boissy aux Cailles traversera la commune.

Alain LE PAPE signale qu'une réunion du syndicat des eaux a dû être annulée et reportée pour défaut de quorum, et que les règles régissant les aides du syndicat d'électrification sont en cours de changement ce qui pose un problème pour le dossier de Nanteau qui a été instruit dans la période intermédiaire.

Marie Jeanne TESSIER remercie les personnes qui ont participé à l'organisation des scènes rurales et celles qui sont venues voir le spectacle. Elle donne ensuite plusieurs informations sur le syndicat des transports et les difficultés administratives rencontrées pour la création d'une ligne privée de transport par cars entre Malesherbes et Fontainebleau à cause d'un nouveau règlement européen. Le dossier devrait être débloqué au mois de mai. Ce syndicat ne demandera aucune participation financière aux communes pour l'année 2009.

André LE BRAS rend compte des différents dossiers dont il a la charge concernant les affaires scolaires. L'entrée de la commune de Boulancourt au sein du SIGEGAS qui a été retardée à cause de difficultés administratives va enfin être validée par les autorités compétentes. Dans le même temps Boulancourt sera rattachée au collège Blanche de Castille de La Chapelle la Reine ce qui risque de leur créer des soucis pour le transport des élèves qui fréquentent actuellement le collège de Puiseaux. Le projet de construction du nouveau gymnase de La Chapelle la Reine suit son cours. Le budget du SIGEGAS a été adopté, l'intégration de Boulancourt se traduit pour Nanteau par une économie d'environ 3000 €. Les travaux à réaliser dans l'école ont été minimisés ou reportés notamment ceux de la petite cour. Le dernier conseil d'école a permis une discussion intéressante avec les parents d'élèves, le projet du gouvernement pour proposer un fruit ou un légume par semaine à chaque élève a été largement abordé, il coûterait 10 € par élève compensé pour moitié par une aide de l'Etat.

La séance est levée à 23 h – Date de la prochaine séance : mardi 21 avril 2009 à 20h

Helen HENDERSON
Le MAIRE